

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 25 novembre 2021

DCM N° 21-11-25-4

**Objet : Attribution d'une subvention au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Moselle (CDAD-57) dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes.**

**Rapporteur: Mme NGO KALDJOP**

Le 25 novembre marque chaque année la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes et c'est dans ce cadre que le Conseil départemental de l'accès au Droit de Moselle met en place à l'échelle du département une opération de sensibilisation et d'information.

Le CDAD-57 propose d'imprimer le « Violentomètre » sur 30 000 pochettes à pain dans 30 boulangeries de la ville et sensibiliser ainsi 75 000 personnes. Le « Violentomètre » est un outil pédagogique développé par les Observatoires des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et de Paris, l'association En Avant Toute(s) et la Mairie de Paris qui permet de mesurer sa relation amoureuse. Il comporte également les coordonnées des acteurs locaux qui accompagnent les victimes de violences conjugales.

La lutte contre les violences faites aux femmes est l'affaire de toutes et de tous et c'est donc naturellement qu'il est proposé, en échos à l'engagement que nous avons pris en juillet dernier, d'attribuer une subvention au CDAD-57 pour l'opération « Pochette à pain ».

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2009 relative à la signature d'un Plan de Lutte Contre les Discriminations,

CONSIDERANT l'intérêt du projet présenté,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** et de participer pour une dépense de 1 200€ au financement de l'action

suivante :

Conseil départemental de l'accès au droit de Moselle (CDAD-57)

1 200€

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants ou lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Lutte contre les discriminations

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 9

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**